

COLLEGE INTERARMÉES DEFENSE

7^{ème} Promotion 1999-2000

MEMOIRE DE GEOPOLITIQUE

Les conséquences géopolitiques de la XVI^e Conférence de la Baule en Afrique Occidentale et l'autorité de l'Etat malien au lendemain des évènements du 26 mars 1991.



Ingénieur Colonel
Sékou Hamed NIAMBELE
MALI - CID GROUPE A2

Fiche de présentation

GNIAMBES1502

- 1- Titre du mémoire.
- 2- COL. (Terre) NIAMBELE Sékou Hamed, MALI.
- 3- Février 2000.
- 4- A2.
- 5- Mémoire de géopolitique.

6- Résumé :

L'Afrique Occidentale est un ensemble assez particulier, par sa forme et ses limites très nettes. Elle se divise en seize unités territoriales toutes indépendantes, avec une superficie de 6.149.404 km² pour une population estimée à près de 200 millions d'habitants. La plus grande majorité de ses Etats, dès les premières années d'indépendance, ont accusé d'énormes difficultés de gestion et de développement, dues au régime totalitaire à parti unique imposé par les dirigeants africains. La suite à la XVIème Conférence de la Baule fut le déclenchement d'un sursaut des peuples africains épris de paix et de liberté, pour l'instauration du multipartisme et la démocratie dans leur pays. Dès lors, on assistera ici et là à des insurrections populaires ou des mutineries, qui aboutiront aux coups d'état militaires et autres destitutions des régimes monocratiques autoritaires, et à l'ouverture vers la démocratie et le multipartisme. L'autorité de l'Etat malien a été rudement mise à l'épreuve au lendemain de l'insurrection populaire du 26 mars 1991. En effet, jusqu'à une période récente de la 3^{ème} République du Mali, les gouvernements qui se sont succédés n'ont pu, ni rétablir l'ordre, ni satisfaire les doléances des manifestants.

7- Mots clés :

Afrique Occidentale – Conférence - Baule – Démocratie – Multipartisme – Aide au développement – Régime totalitaire à parti unique – Coups d'état militaire – Insurrections populaires – Transition démocratique – Liberté – Indépendance . . .

8- Mémoire de 48 pages, annexes comprises (3 cartes).

SOMMAIRE

I- L'Afrique Occidentale – Aspects géographique et historique :

- 1)_ Aspect géographique p. 5
- 2)_ Aspect historique p. 9

II- La XVIème Conférence de la Baule – Conséquences géopolitiques en Afrique Occidentale :

- 1)_ La Réunion des Ministres des Affaires Etrangères de la Conférence de la Baule. p.12
- 2)_ La XVIème Conférence des Chefs d'Etat de France et d'Afrique. p.16
- 3)_ Un vent de contestations des dirigeants africains face aux déclarations du Président de la République française. P.20
 - _ Engagement des dirigeants africains.

III- L'autorité de l'Etat malien au lendemain des évènements du 26 mars 1991 :

- 1)_ Une révolution pas comme les autres : p.29
 - 1.1- Les Associations démocratiques et les Médias. p.29
 - 1.2- Le Mouvement scolaire et étudiantin. p.30
 - 1.3- L'Union Nationale des Travailleurs du Mali. p.31
 - 1.4- Les Forces Armées Maliennes. p.31
- 2)_ Une gestion difficile de l'ordre nouveau : p.34
 - 2.1- Au plan politique. p.34
 - 2.2- Au plan économique. p.35
 - 2.3- Au plan sécuritaire. p.37
- 3)_ La restauration de l'autorité de l'Etat : un credo de la 3^{ème} République : p.41
 - 3.1- Par la préservation et l'approfondissement de l'idéal démocratique. p.41
 - 3.2- Par le règlement des crises majeures. p.42

IV- Conclusions.

p.44

I- L'Afrique Occidentale : aspects géographiques et historiques.

1°)- Aspect géographique.

Entre l'Afrique du Nord et l'Equateur, à l'ouest du continent africain, une énorme protubérance constitue l'Afrique Occidentale. Par ses types de reliefs, par les grands facteurs de ses climats, par ses hommes et leurs activités traditionnelles, l'Afrique Occidentale présente une unité certaine, et la colonisation européenne récente dont la marque est encore partout apparente, malgré les divisions territoriales qu'elle a imposées, avait tendance à renforcer cette unité, par la conscience qu'elle donnait aux populations de leur condition commune. Mais cette unité n'est pas absence de variété, et la monotonie dont on parle parfois à propos de l'Afrique Occidentale n'est qu'une vue partielle de la variété. En effet, en Afrique Occidentale on ne trouve pas, sur un espace équivalent, la même variété de reliefs, de climats, de sols, de cultures, etc ... De la forêt dense aux oasis du désert, de la mangrove aux terrasses des Kabre du Nord Togo, les milieux sont différents.

Avec ses six millions de kilomètres carrés, elle est un subcontinent, et la constatation de l'extension considérable des éléments de son cadre naturel ne peut en aucune manière contenir un sous-entendu défavorable. Si les grands espaces de ce subcontinent ne l'enrichissent pas comme ceux des pays européens, ce n'est pas qu'ils ne soient pas productifs. Toute la savane Ouest africaine est productrice de mil, une céréale qui voyage peu à l'intérieur, du fait des habitudes alimentaires encore en grande partie commandées par les productions régionales et, de plus, il n'est pas demandé à l'extérieur.

L'Afrique Occidentale se trouve divisée en seize unités territoriales, toutes indépendantes : Burkina-Fasso, Bénin, Cap-Vert, Côte-d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée-Konakry, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Léone, Togo. Le problème majeur étant pour tous celui du développement, cette division n'est pas étrangère au fait que la plupart de ces Etats se débattent dans des difficultés économiques telles que, pour certains d'entre eux, le problème du développement paraît insoluble sans une dangereuse intervention étrangère. La balkanisation provoque, en effet, un énorme gaspillage dans tous les domaines, tandis que, quels que soient les facteurs naturels, elle leur confère des aspects défavorables.

L'Afrique Occidentale est un ensemble assez particulier, par sa forme et ses limites très nettes :

- au Nord et à l'Est, le désert la sépare de l'Afrique du Nord et de l'Afrique Orientale ;
- au sud-ouest, ce sont les hauts massifs du Cameroun, orientés du sud-ouest au nord-est, qui constituent une vigoureuse barrière ;
- enfin, au sud et à l'ouest, l'Océan Atlantique borde ses côtes.

Ce bloc présente cependant des aspects variés, autant dans son cadre physique que dans son contenu humain et son économie.

La diversité du cadre physique dérive de la répartition des paysages morphologiques mais surtout de ses climats ; s'étendant entre la zone équatoriale et le tropique, l'Afrique Occidentale contient tous les types climatiques intertropicaux. De plus, du fait de la massivité du continent, chaque type climatique subit une dégradation continue vers l'intérieur des terres, se subdivisant ainsi en de multiples nuances qui se reflètent sur la végétation et sur les sols.

En ce qui concerne les hommes, l'inégalité de leur répartition et la variété de leurs activités, fruits de l'histoire, de l'adaptation aux divers milieux et de l'action coloniale récente, créent aussi des situations fort diverses.

Enfin, cet immense pays possède des ressources nombreuses, et l'importance économique de certaines d'entre elles est loin d'être négligeable, même à l'échelle mondiale.

Le cadre naturel de l'Afrique Occidentale se caractérise surtout par l'immensité de chacun de ses éléments, qu'il s'agisse de la structure et du relief, du climat, de la végétation et de l'hydrographie ou des sols.

1.1- Structure et Relief :

L'Afrique Occidentale est un pays de relief peu accentué bien que pouvant être localement très contrasté. Les reliefs dépassant 2.000m sont exceptionnels. Les formes les plus fréquentes sont des plateaux d'altitude moyenne et des plaines parfois parsemées de reliefs résiduels. On distingue entre le Sahara et le Golfe de Guinée jusqu'à l'Est du Nigéria, deux séries de hauteurs que sépare un ensemble de bas plateaux et de plaines.

L'Afrique Occidentale est, comme la plus grande partie de l'Afrique, un Vieux pays, plissé, arasé et consolidé depuis l'Antécambrien et qui, par la suite, n'a connu qu'une faible activité tectonique : petits plissements locaux et surtout mouvements épeirogéniques, contrecoups de mouvements lointains qui se sont manifestés par d'amples plis de fond matérialisés en surface par des soulèvements ou des affaissements d'ensemble avec fractures et volcanisme. Il en est résulté une structure de blocs soulevés, avec ou sans massifs volcaniques, et de fossés ou de cuvettes.

L'apparition très large du socle antécambrien en bordure du Sahara et le long du Golfe de Guinée, précisément aux deux régions où s'alignent les hauteurs, tandis que les terrains récents, du Paléozoï que au Quaternaire, restent accumulés dans la zone intermédiaire, confirme les rapports étroits entre les grands traits du relief et la structure d'ensemble : il s'agit de deux faîtes – l'un au Nord coïncidant avec la limite septentrionale de l'Afrique Occidentale, l'autre au sud en bordure du Golfe de Guinée – séparés par une zone de cuvettes.

Quatre grandes unités de reliefs se distinguent, correspondant non seulement à des faits structuraux, mais aussi à des systèmes d'érosion différents : la bordure saharienne, les pays du Golfe de Guinée, la zone intermédiaire, et les côtes.

a)-La bordure saharienne de l'Afrique Occidentale est le domaine du faite structural du Nord avec ses quatre massifs (Reguibat, Adrar des Ifora, Aï r et Tibesti), et aussi partout le domaine de l'action éolienne et de l'écoulement en nappes se terminant dans de vastes zones d'épandages. Les massifs anciens n'y donnent pas toujours les points culminants, car ici les roches granitiques sont très sensibles à la désagrégation mécanique.

b)-Dans les pays du Golfe de Guinée les reliefs ne sont pas moins variés que ceux du Nord. D'Ouest en Est, on peut distinguer plusieurs grandes unités de reliefs :

*Les plateaux gréseux plus ou moins disloqués de la Guinée moyenne constituent un premier secteur très original.

*Un deuxième secteur couvrant la Guinée forestière, la Sierra Leone, le Libéria, et l'ouest de Côte d'Ivoire, peut être distingué, avec des reliefs de plaines ou plateaux aux étagés, mais dominés par de hauts reliefs.

*L'est de la Côte d'Ivoire et le massif du Burkina Fasso, le Ghana, le Togo, le Bénin et le Nigeria occidental peuvent constituer un troisième secteur.

*Enfin, dernier grand secteur, le Nigeria central et oriental où, sur le socle ancien soulevé, se dressent de grands reliefs volcaniques et granitiques donnant les plus hauts sommets de la façade occidentale de l'Afrique.

c)-Dans la zone intermédiaire, les pays soudaniens, domaines des cuvettes, sont caractérisés, dans l'ensemble, par des reliefs de plaines au centre, des cuvettes et de plateaux inclinés en cuestas sur les bords, avec de nombreux phénomènes de cuirassement.

d)-Les côtes ouest africaines se caractérisent par un faible développement par rapport à la masse de l'Afrique Occidentale. Mais elles sont loin d'être uniformes.

1.2-Climat :

Trois domaines climatiques fondamentaux s'échelonnent du Golfe de Guinée au Tropique du Cancer : une zone presque constamment humide au sud, une zone presque constamment sèche au Nord, et, entre les deux, une zone où humidité et sécheresse se succèdent dans l'année.

Les deux premières zones sont caractérisées chacune par l'action presque exclusive d'une seule masse d'air – l'air de mousson au sud, l'air continental au Nord.

Dans la zone saharienne de l'Afrique Occidentale comme dans les pays bordant le Golfe de Guinée, la courbe des températures et celle des précipitations ont la même allure, en liaison étroite avec les mouvements apparents du soleil.

1.3-Hydrographie:

Deux grands domaines hydrographiques se partagent l'Afrique Occidentale : un domaine septentrional où les cours d'eau sont à écoulement plus ou moins irrégulier et un domaine méridional à écoulement régulier.

Le premier domaine comprend deux parties :

-Au Nord, la zone saharienne, dont le climat est caractérisé par la rareté des précipitations, est un domaine d'aréisme ou d'endoréisme. Dans cette zone, on ne trouve de vallées marquées que dans les massifs où la pente naturelle permet aux eaux d'entraîner de grandes quantités de débris de désagrégation mécanique servant d'outils pour le creusement de thalwegs de type torrentiel.

-Et vers le sud, la sous-zone sahélienne où les cours d'eau, mieux individualisés, sont généralement des oueds à écoulement saisonnier, dont les plus importants sont des affluents des fleuves Sénégal et Niger.

Le deuxième domaine, méridional à écoulement régulier, s'étend de la sous zone centrale au Golfe de Guinée. Dans ce domaine où l'érosion chimique est prépondérante, le réseau hydrographique présente des caractères originaux. D'une part, le réseau y est généralement composé de grands trônes, pauvres en affluents et ne présentant nulle part la fine hiérarchie qui caractérise les réseaux tempérés : cette situation est liée à l'épaisseur des sols qui étouffent les petites sources, tout en favorisant cependant l'alimentation latérale des rivières importantes par les nappes ; d'autre part, les vallées, tout en ayant, par leur largeur, l'aspect des vallées mûres, sont souvent encombrées de rapides comme des vallées jeunes.

1.4-Population :

La population de l'Afrique Occidentale est estimée à près de 200 millions d'habitants, soit pour les 6.149.404 km² une densité moyenne de 20 habitants au kilomètre carré.

En ce qui concerne les origines du peuplement de l'Afrique Occidentale, deux courants sont en présence :

-celui d'un peuplement de l'Afrique Occidentale par des vagues successives venant d'Asie par l'Egypte ou plus généralement d'Afrique du Nord, et dont les plus récentes ont submergé ou refoulé dans les milieux refuges, des apports antérieurs ;
-et celui d'une origine purement africaine, tout au moins de la plus grande partie de la population.

Fondamentalement il existe trois types raciaux en Afrique Occidentale :

-des Blancs plus ou moins métissés de Noirs, représentés essentiellement par les Maures et les Touareg au Nord ;

-un type intermédiaire, représenté par les Peuhls, dont les caractères physiques – jambes longues, teint bronzé, cheveux courts mais soyeux, etc....semblent être les résultats de mélanges anciens entre Blancs et Noirs, peut-être d'un « mélange d'Ethiopiens, de Noirs et d'Arabes » ;

-enfin, le type mélano-africain ou nègre, dont les caractéristiques seraient les suivantes : « teint foncé, cheveux laineux, système pileux rare, etc. ». Ce type comprend deux sous-races, les « Soudanais » de haute stature (moyenne dépassant 1,70m) et les « Sylvestres » de plus petite taille (aux environs de 1,60m – 1,63m)

2°)- Aspect historique.

La préhistoire africaine est très riche ; l'Afrique Méridionale et Orientale a livré les formes humaines fossiles les plus anciennes. Du peuplement originel de l'Afrique Centrale, Orientale et Australe subsistent les groupes bochimans et négroïdes (Pygmées). Peut-être originaires de la cuvette saharienne, les Noirs les ont remplacés en formant des sous-groupes soudanais, bantous, congolais et nilotiques. L'Égypte et le reste de l'Afrique du Nord eurent un peuplement différent où, dès le néolithique, l'élément blanc joua un rôle majeur : proto-Berbères, proto-Égyptiens.

Avec la conquête arabe (VII^e siècle après J-C), l'islamisation est devenue un élément moteur dans l'histoire de nombreuses contrées d'Afrique Noire entre le XI^e siècle et le XV^e siècle. Elle se poursuit aujourd'hui, rencontrant toutefois une certaine résistance de la part des peuples animistes qui habitent les régions forestières de l'Afrique Occidentale.

La recherche des Indes fit découvrir les côtes africaines aux européens (XV^e siècle). Du XVI^e au XVIII^e siècle s'ouvrirent sur les zones côtières de nombreux comptoirs qui servirent au trafic des esclaves vers l'Amérique (L'Ile de Gorée au Sénégal). Dans l'arrière-pays se maintinrent ou se constituèrent des royaumes noirs (Bambara, Peuhls, Songhaï , Monomotapa, Bénin, ...). A partir de 1850, l'Afrique Occidentale devint le champ des rivalités européennes qui menèrent l'exploration systématique du continent. L'emprise européenne ne résista pas au second conflit mondial, et des colonies acquirent leur indépendance, par voie diplomatique ou insurrectionnelle.

Deux évolutions fondamentales ont touché l'Afrique subsaharienne ces dernières décennies. La première consiste en une démocratisation politique et une libéralisation économique conjointes, conséquences de l'effondrement de l'empire Soviétique aussi bien que la crise budgétaire interne de la plupart des États africains. La seconde provient d'une réaction progressive contre un certain laxisme dans la pratique religieuse et les manifestations extérieures de la foi dans les pays à population musulmane. Ainsi, les différentes formes locales sous lesquelles se manifeste le christianisme ont provoqué de nouvelles tensions entre les musulmans et les chrétiens. A tous les niveaux, les États indépendants maintiennent difficilement leur unité en matière de gestion économique, budgétaire et de cohésion politique.

La XVIème Conférence des Chefs d'Etat de France et d'Afrique, tenue à la Baule les 19, 20 et 21 juin 1990, a été pour l'Afrique Occidentale le déclenchement d'un sursaut des peuples africains épris de paix et de liberté pour l'instauration du multipartisme et la démocratie dans la sous-région ouest africaine. A ce sommet franco-africain, le Président François MITTERRAND a clairement indiqué que l'octroi de l'aide française serait désormais lié aux efforts de démocratisation des gouvernements bénéficiaires.

Le discours historique du Président français « L'aide traditionnelle, déjà ancienne de la France, sera plus tiède en face de régimes qui se comporteraient de façon autoritaire, sans accepter l'évolution vers la démocratie, et elle sera enthousiaste pour ceux qui franchiront ce pas avec courage et autant qu'il leur sera possible » a été pour certains dirigeants africains une grosse couleuvre très difficile à avaler.

En subordonnant l'aide de Paris aux progrès de la démocratie, le Chef de l'Etat français s'est inscrit dans la ligne déjà adoptée par les Etats-Unis d'Amérique et le Fonds Monétaire International (FMI), sans beaucoup de succès jusqu'à présent. Ainsi le multipartisme imposé par Washington au Libéria n'a été qu'une façade et n'a pas empêché le pays de sombrer dans la guerre civile. Il reste à voir comment le postulat selon lequel le développement est inséparable de la démocratie s'appliquera dans les pays africains.

II- La XVI^è Conférence de la Baule **– Conséquences géopolitiques en** **Afrique Occidentale.**

La XVI^{ème} Conférence des Chefs d'Etat de France et d'Afrique s'est tenue à la Baule les 19, 20 et 21 juin 1990 à l'invitation de Monsieur François MITTERRAND – Président de la République française. Trente six Etats y ont participé. La présence d'une délégation de la République de Namibie, nouvellement indépendante, a été unanimement saluée.

Les Chefs d'Etat et de délégation participant à la Conférence ont examiné les grands courants d'évolution qui marquent le monde et l'Afrique. Ils ont envisagé les perspectives qui s'ouvrent pour leur pays dans la dernière décennie du XX^è siècle. Un accent particulier a été mis sur la nécessité d'associer plus étroitement les populations concernées à la construction de leur devenir politique, économique et social : pas de développement sans démocratie, pas de démocratie sans développement.

A ce grand rendez-vous du donner et du recevoir, les Chefs d'Etat et de délégation ont déploré qu'une image parfois caricaturale soit actuellement donnée de l'Afrique. Cette présentation décourageante contribue aux difficultés qu'elle prétend dénoncer et ne correspond pas à une vision objective des réalités et des perspectives des pays de ce continent.

La XVI^{ème} Conférence de la Baule a constaté les efforts des Etats africains pour surmonter la crise économique et financière et créer les conditions de développement répondant aux critères universels de la démocratie. Elle a commencé par la réunion des Ministres des Affaires Etrangères des Etats de France et d'Afrique. Faisons le point de cette réunion des Ministres.

1°)- La réunion des Ministres des Affaires Etrangères de la Conférence de la Baule.

En prélude à la XVI^e Conférence des Chefs d'Etat de France et d'Afrique, les Ministres des Affaires Etrangères de France et des Etats africains se sont réunis à la Baule le 19 juin 1990. Cette réunion était placée sous la haute présidence de Monsieur Roland DUMAS – Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères de la République française. Elle s'est proposée de réfléchir sur les liens essentiels entre démocratie et développement.

En introduction, le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Roland DUMAS a rendu un vibrant hommage à l'Afrique de l'espoir et a salué la présence de la Namibie, qui s'est engagée résolument dans la voie de la souveraineté, du développement et de la démocratie.

Lors de la dernière conférence de la Francophonie, les éminents responsables avaient conclu sur la nécessité de poursuivre l'aide de l'Europe en faveur de l'Afrique, et le représentant français avait solennellement rappelé les engagements de la France à poursuivre son aide envers l'Afrique.

Dans son intervention, le Ministre français constate, que chaque jour, le monde évolue rapidement... L'effervescence européenne traduit une dynamique qui lui paraît irréversible, et cette nouvelle ère de l'Europe est une nouvelle ère pour les relations européennes avec l'Afrique.

Si, avec l'effondrement du bloc communiste de l'Est et du mur de Berlin, la réunification des deux Allemagnes et la fin de la guerre froide, l'Europe peut désormais se consacrer à elle-même dans son propre espace, l'appréhension des dirigeants africains est que l'Afrique en soit oubliée. Tout au contraire pense le Ministre français, l'après Yalta, c'est aussi l'après impérialisme, l'après décolonisation, ce doit être également le début d'un monde où l'Europe renonce définitivement à régler ses conflits internes sur d'autres continents. L'Europe retrouve ses marques, et du même coup l'Afrique doit pouvoir trouver les siennes : le dialogue des deux continents sera celui de deux personnes à part entière, l'aide de l'Europe, l'aide de la France n'en prendra qu'une signification plus claire, celle de la solidarité avec l'Afrique, car l'Afrique accède au développement et à la démocratie par des voies qu'il lui revient d'inventer, selon son génie le plus propre et le plus profond.

La démocratie est un principe universel, mais chaque pays, chaque peuple doit en réinventer les règles, en ouvrant de nouveaux chemins à la liberté, en renouant avec ses racines et en approfondissant ses traditions les plus anciennes.

Lors de la précédente réunion ministérielle de suivi du sommet des Chefs d'Etat de France et d'Afrique en novembre 1989, les représentants des pays membres de la Francophonie ont fait le point sur l'avancement de certains projets proposés par le Président François MITTERRAND à Casablanca, en décembre 1988. Il s'agissait de « l'Observatoire du Sahara et du Sahel », écoforces, coopération scientifique et médicale, et depuis ces projets ont fait du chemin.

L'observatoire du Sahara et du Sahel a fait l'objet d'un accord et d'un soutien international sur son principe, et il est entré dans une phase de réalisation. Un colloque de lancement de l'observatoire a réuni au mois de juin 1989 à Paris plus de 500 personnalités politiques et scientifiques provenant de l'ensemble des 20 pays riverains du Sahara et du Sahel, des pays partenaires, des organisations internationales et régionales concernées.

Cette rencontre a permis de faire le bilan de l'action passée, de rassembler les connaissances de tous et surtout de définir les objectifs et le programme de l'observatoire : il ne s'agit pas de créer une organisation internationale de plus, mais de répondre aux besoins bien réels d'impulsion, d'échange et d'approche en commun de la lutte contre la désertification et de créer un bulletin de liaison en 3 langues. Cette instance souple et légère devra poursuivre et concrétiser les actions de partage d'information, organiser méthodiquement des rencontres, et mettre en œuvre quelques projets d'intérêt commun. La France, par la voix de son Ministre d'Etat chargé des Affaires Etrangères, renouvelle son soutien à cette initiative commune : elle doit maintenant devenir un véritable programme de coopération internationale, fédérer les énergies, et finalement, faire renaître les espoirs des sociétés menacées par les effets dévastateurs de la désertification.

Un deuxième projet lancé dans ce cadre franco-africain concernait la lutte contre les criquets, par la mise en place de ce que l'on avait appelé les « écoforces », qui se sont révélées efficaces, et ce dispositif sera reconduit partout où cela s'avèrera utile.

Un troisième axe de coopération concernait le domaine médical et scientifique. Il s'est notamment traduit par le soutien à l'Institut Pasteur de Casablanca, et par l'appui à l'Institut Egyptien de Menoufaya, appelé à devenir un grand centre national et régional pour les maladies du foie.

Enfin, en 1991 devait se tenir une conférence internationale sur le Paludisme, à laquelle la France entendait non seulement participer, mais aussi proposer des initiatives à ce sujet, en liaison avec ses partenaires africains.

Si la France doit continuer à s'engager pour l'Afrique à travers les actions de solidarité concrètes ci-dessus énumérées, notamment en insistant sur les priorités de l'aide au développement aux pays les moins avancés, le traitement de la dette des pays dits « à revenu intermédiaire » et, sur un plan général, la limitation nécessaire des fluctuations du cours des matières premières, l'Afrique doit, elle aussi, trouver les moyens de participer à ce monde de solidarité dont le but essentiel est de fonder la liberté de l'homme, de tous les hommes.

Sans une aide et un progrès économique, la démocratie risque de ne pouvoir prendre racine, mais sans volonté démocratique, le développement économique ne peut que se fourvoyer en perdant sa raison ultime, celle d'une vie meilleure pour les hommes.

Cette réunion des Ministres des Affaires Etrangères de France et d'Afrique en prélude à la XVI^è Conférence de la Baule était d'ores et déjà vue sous le signe d'un message d'extrême urgence adressé aux dirigeants africains, celui d'accepter

une ouverture politique pluraliste vers la démocratie et le respect de la liberté et du droit.

Au sommet franco-africain de la Baule, le Président MITTERRAND a clairement indiqué que l'octroi de l'aide française serait désormais lié aux efforts de démocratisation des gouvernements bénéficiaires. En effet, dorénavant, la France « liera ses efforts de contribution à tous les efforts faits pour aller vers plus de liberté », a déclaré Monsieur MITTERRAND, amené plus tard à préciser sa pensée : « L'aide française sera plus tiède envers les régimes autoritaires » et « plus enthousiaste envers ceux qui franchiront le pas vers la démocratie ». La « démocratie » regroupant à la fois le multipartisme, la liberté de la presse, l'Etat de droit, l'indépendance de la justice et le respect des droits de l'homme, chacun est invité, à son rythme propre et selon ses convenances, à réaliser ces objectifs s'il souhaite obtenir de la France un « plus » dans son aide publique. Avec les autres, la coopération sera poursuivie comme depuis trente ans.

En fait, le changement démocratique sera très fortement encouragé, mais il ne suffira pas au redressement, tel était le diagnostic d'un MITTERRAND, qui émettait une grande inquiétude sur la situation du continent africain, inquiétude l'incitant à modérer les ardeurs de ceux qui mesuraient mal les ruptures trop brutales susceptibles de transformer la crise en explosion. En effet, une grande majorité de pays africains auront subi de sanglantes insurrections populaires provoquées par des dirigeants dictateurs très hostiles à la liberté et le développement de leurs pays, et de nombreuses difficultés liées à l'apprentissage de la démocratie et le multipartisme.

2°)- La XVIème Conférence des Chefs d'Etats de France et d'Afrique – La Baule, 20 juin 1990.

La XVIème Conférence des Chefs d'Etat de France et d'Afrique a ouvert ses portes le mardi 20 juin, dans la ville côtière de la Baule.

Les Chefs d'Etat et de délégation participant à la Conférence ont examiné les grands courants d'évolution qui marquent le monde et l'Afrique. Ils ont envisagé les perspectives qui s'ouvrent pour leurs pays dans la dernière décennie du XXè siècle.

Le chef de l'Etat français, Monsieur François MITTERRAND, s'est longuement appesanti sur la nécessité d'associer plus étroitement les populations concernées à la construction de leur devenir politique, économique et social : pas de développement sans démocratie, pas de démocratie sans développement.

En effet, le Président de la République française dans son allocution devait s'exprimer dans ces termes, je cite :

« De même qu'il existe un cercle vicieux entre la crise économique et la crise politique. L'une nourrit l'autre.

Voilà pourquoi il convient d'examiner en commun de quelle façon on pourrait procéder pour que sur le plan politique un certain nombre d'institutions et de façons d'être permettent de restaurer la confiance, parfois la confiance entre un peuple et ses dirigeants, le plus souvent entre un Etat et les autres Etats, en tout cas la confiance entre l'Afrique et les pays développés.

Par conséquent, il nous faut parler de démocratie. C'est un principe universel qui vient d'apparaître aux peuples de l'Europe Centrale comme une évidence absolue au point qu'en l'espace de quelques semaines, les régimes, considérés comme les plus forts, ont été bouleversés. Le peuple était dans les rues, sur les places et le pouvoir ancien sentant sa fragilité, cessait toute résistance comme s'il était déjà, et depuis longtemps, vidé de substance et qu'il le savait. Et cette révolution des peuples, la plus importante que l'on ait connue depuis la Révolution française de 1789, va continuer. Je le disais récemment à propos de l'Union soviétique, cette révolution est partie de là et elle reviendra là. Celui qui la dirige le sait bien, qui conduit avec courage et intelligence une réforme qui, déjà, voit se dresser devant elle toutes les formes d'opposition, celles qui s'y refusent, attachés au système ancien et celles qui veulent aller plus vite. Si bien que l'histoire reste encore en jeu. Il faut bien se dire que ce souffle fera le tour de la planète. Désormais on le sait bien : que survienne une glaciation ou un réchauffement sur l'un des deux pôles et voilà que le globe tout entier en ressent les effets.

Cette réflexion ne doit pas rester climatique, elle s'applique à la société des hommes !... Enfin, on respire, enfin on espère, parce-que la démocratie est un principe universel. Mais il ne faut pas oublier les différences de structures, de civilisations, de traditions, de mœurs. Il est impossible de proposer un système tout fait. La France n'a pas à dicter je ne sais quelle loi constitutionnelle qui s'imposerait de facto à l'ensemble de peuples qui ont leur propre conscience et leur

propre histoire, et qui doivent savoir comment se diriger vers le principe universel qu'est la démocratie. Et il n'y a pas trente six chemins vers la démocratie. Lorsque je dis démocratie, lorsque je trace un chemin, lorsque je dis que c'est la seule façon de parvenir à un état d'équilibre au moment où apparaît la nécessité d'une plus grande liberté, j'ai naturellement un schéma tout prêt : système représentatif, élections libres, multipartisme, liberté de la presse, indépendance de la magistrature, refus de la censure : voilà le schéma dont nous disposons. Je sais bien certains défendent scrupuleusement leur peuple et cherchent le progrès y compris dans les institutions. Plusieurs d'entre vous disaient : - transposer d'un seul coup le parti unique et décider arbitrairement le multipartisme, certains de nos peuples s'y refuseront ou bien en connaîtront tout aussitôt les effets délétères. D'autres disaient : - nous l'avons déjà fait et nous en connaissons les inconvénients. Mais les inconvénients sont quand même moins importants que les avantages de se sentir dans une société civiquement organisée.

Nous parlons entre Etats souverains, égaux en dignité, même si nous ne le sommes pas toujours en moyens. Notre rôle à nous, pays étrangers, fut-il amis, n'est pas d'intervenir dans des conflits intérieurs. Dans ce cas-là, la France en accord avec les dirigeants, veillera à protéger ses concitoyens, ses ressortissants, mais elle n'entend pas arbitrer les conflits.

C'est ce que je fais dans le cadre de ma responsabilité depuis neuf ans. De même manière, j'interdirai toujours une pratique qui a existé parfois dans le passé et qui consistait pour la France à tenter d'organiser des changements politiques intérieurs par le complot ou la conjuration. Vous le savez bien, depuis neuf ans, cela ne s'est pas produit et cela ne se produira pas. Je respecte trop vos peuples et je respecte trop les personnes dès lors qu'elles se comportent conformément à ce que l'on peut attendre de Chefs d'Etat soucieux du bonheur de leur peuple et soucieux de rester fidèles au comportement de tout citoyen digne de ce nom.

Il y aura une aide normale de la France à l'égard des pays d'Afrique. C'est évident que cette aide traditionnelle, déjà ancienne, sera plus tiède en face de régimes qui se comporteront de façon autoritaire, sans accepter l'évolution vers la démocratie, et qu'elle sera enthousiaste pour ceux qui franchiront ce pas avec courage et autant qu'il leur sera possible.

Je conclurai, Mesdames et Messieurs, en disant que la France liera tout son effort de contribution aux efforts qui seront accomplis pour aller vers plus de liberté. Il faut pour cela que l'on vous fasse confiance. Il faut avoir confiance dans le temps. Je le répète confiance dans la liberté. La démocratie, nous l'avons vécue, c'est une belle aventure, mais elle est longue, difficile, hérissée de périls et de contradictions. Moi j'ai confiance dans votre sol et dans les vertus de vos peuples. Voilà pourquoi je ne crois pas l'Afrique perdue. Et j'espère que l'on m'entendra à Dublin et à Houston. La voix de la France clamera une foi de plus que là est le salut de l'espèce humaine sur la terre et que, si l'on abandonne en chemin tel ou tel peuple, c'est une amputation pour le monde entier. Souvenez-vous de ce titre de l'ouvrage d'Hemingway * Pour qui sonne le glas, on croit qu'il sonne pour l'autre, il sonne toujours pour soi *. Un peuple d'Afrique laissé en perdition sur le bord du chemin de l'histoire, c'est l'humanité tout entière pour qui le glas viendrait à sonner. Il faut avoir confiance dans votre capacité de bâtir un espace conforme à vos intérêts et nous vous y aiderons. Il faut avoir, Mesdames et Messieurs, confiance dans la liberté. Il ne faut pas la considérer comme un ennemi caché, prêt

à abattre ceux qui l'auront choisie. Elle sera, croyez-moi, votre meilleure amie », fin de citation.

En réaction à ce chapitre de démocratie bien explicité par Monsieur François MITTERRAND – Président de la République française dans son allocution, les Chefs d'Etat et de délégation ont déploré qu'une image parfois caricaturale soit actuellement donnée de l'Afrique. Cette présentation décourageante contribue aux difficultés qu'elle prétend dénoncer et ne correspond pas à une vision objective des réalités et des perspectives des pays de ce continent.

Le sommet a constaté les efforts des Etats africains pour surmonter la crise économique et financière et créer les conditions de développement répondant aux critères universels de la démocratie.

Les Chefs d'Etat et de délégation ont souligné qu'après avoir été la conséquence du sous-développement, la dette en est devenue l'une des causes principales. Ils ont appelé les pays industrialisés à rechercher en commun les moyens de mettre un terme à l'endettement africain. Ils ont pris connaissance des propositions que la France entend présenter à ses partenaires du groupe des sept pays industrialisés et à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

Les Chefs d'Etat et de délégation se sont félicités de la qualité, de la sincérité et de l'esprit constructif du dialogue, du climat d'amitié et de confiance dans lequel ce sommet s'est déroulé.

Au sommet franco-africain de la Baule, le Président MITTERRAND a clairement indiqué que l'octroi de l'aide française serait désormais lié aux efforts de démocratisation des gouvernements bénéficiaires. En même temps, le Président Omar BONGO y a reçu une sorte de blanc-seing puisque la conférence a accepté de se réunir à Libreville dans deux ans. Combien de temps la France pourra-t-elle continuer de cautionner ce double langage, alors que les populations africaines sont de plus en plus nombreuses à désavouer leurs dirigeants ?

Les régimes de parti unique en Afrique se sont singulièrement discrédités. Leur situation économique est devenue catastrophique, leur endettement s'est considérablement accru, tandis que les chefs d'Etat et leur entourage ont accumulé des fortunes judicieusement placées à l'étranger tout en pourchassant les opposants qui tentaient d'élever la voix.

La coopération a, de son côté, financé des projets aussi coûteux qu'inutiles – les fameux « éléphants blancs » - comme l'université de Saint Louis du Sénégal ou le chemin de fer Transgabonais, qui ont fait le beurre de grandes entreprises françaises et permis au passage aux décideurs africains d'encaisser les pots-de-vin sur lesquels ils ont bâti leur fortune.

Trop, c'est trop, comme dit le vulgaire, et le moment est venu où des gouvernements qui ne pouvaient plus régler ni leurs fournisseurs ni leurs fonctionnaires ont dû faire face à une vague contestataire encouragée par l'effondrement de régimes autoritaires en Amérique latine ou aux Philippines et par le vent de la perestroïka à l'Est. C'est alors que la grande presse française a découvert que l'Afrique était un continent sinistré et que l'Elysée et Matignon ont décidé de repenser l'aide à un développement qui n'en finit pas de se faire attendre.

Il n'est sans doute jamais trop tard pour bien faire.

Si la démocratie est la condition nécessaire, voire suffisante, du développement – ce qui reste peut-être à prouver, mais l'exemple des pays de l'Est incite à croire que l'axiome n'est pas dépourvu de tout fondement, - encore faut-il s'entendre sur les moyens que peut utiliser l'ex-métropole pour favoriser l'instauration du multipartisme.

Y a-t-il un « devoir d'ingérence », comme l'estiment en général les partis d'opposition africains qui sollicitent une intervention de la France pour contraindre les vieux « sages » du continent à prendre leur retraite ? La démocratie n'est-elle pas un objectif assez louable en soi pour qu'on n'en rajoute pas en affirmant qu'elle soit de surcroît un gage de prospérité ? Autant de questions délicates à trancher.

3°)- Un vent de contestation des dirigeants africains face aux déclarations du Président de la République française.

L'évolution vers le multipartisme a bien été amorcée au Bénin, mais les événements récents en Côte-d'Ivoire et surtout au Gabon, au Zaïre et au Niger, où le sang a coulé, font craindre que la transition en douceur souhaitée par la France ne soit pas facile.

Huit ans après son départ du gouvernement français, l'ombre de Monsieur Jean-Pierre COT se profile derrière les efforts de moralisation de la coopération. Pour les commentateurs, le départ de Monsieur Jean-Pierre COT du gouvernement résultait d'un conflit entre les « réalistes » de la Présidence de la République (où Monsieur Guy PENNE dirigeait la cellule africaine) et les « idéalistes » comme le Ministre démissionnaire. La vérité était un peu plus compliquée. Un certain nombre de Chefs d'Etat africains s'étaient apparemment offusqués des raideurs du Ministre, qui entendait ne pas céder aux demandes de financement de projets qui lui paraissaient extravagants. Ils s'étaient également inquiétés de son souhait de voir des opposants aux régimes de parti unique retrouver une place dans la conduite des affaires de leurs pays. En bref, Monsieur Jean-Pierre COT aurait maladroitement tenté de « moraliser » la coopération avec le pré-carré africain francophone, et les présidents concernés auraient fait connaître leur agacement à l'Elysée, qui aurait alors cédé à leur pression.

Et pourtant, il n'a point manqué de bons esprits pour estimer plus tard que les idées de Jean-Pierre COT triomphaient. Le chef de l'Etat français lui-même venait en effet de formuler, lors de son voyage en juin à Madagascar puis lors de la Conférence de la Baule, les normes d'une nouvelle politique de coopération, normes qui ne semblent pas éloignées des idées de l'ancien ministre. La France, a dit Monsieur François MITTERRAND, mesurera désormais son aide en fonction des critères suivants : « institutions fondées sur des élections libres, c'est-à-dire le suffrage universel, indépendance de la presse, indépendance de la magistrature, multipartisme, abolition de la censure ».

Les sommets franco-africains se sont longtemps laissés bercer par de molles et anesthésiantes incantations. « Amitié et Coopération », disait-on déjà à Paris (1973) ou à Dakar (1977), ou encore à Casablanca (1988). A la Baule, du 19 au 21 juin 1990, les vents de l'Atlantique, qui soufflaient en violentes rafales, ont tiré de leur torpeur des relations franco-africaines quelque peu assouplies dans un réseau d'habitudes et de fatalité. Il n'était plus question d' « Amitié et de Coopération », mais de « Démocratie et de Développement ». Démocratie et Développement - c'est le message répété sur tous les tons, martelé ici, susurré là, par le Président MITTERRAND à 35 Chefs d'Etat, d'abord curieux, puis inquiets, et enfin partiellement rassurés. Avant que ne se tienne le Sommet de la Baule, les dirigeants de l'Afrique francophone ne cachaient pas leur crainte de voir la France se détacher d'une Afrique mal notée. Le Président BONGO avait prévenu : « Ce sera le Sommet de la vérité ». Tous redoutaient que le Président MITTERRAND, soupçonné par l'opinion française de complaisance vis-à-vis

des régimes africains, n'attise trop vigoureusement les braises de la démocratie. Sur ces deux points, Monsieur MITTERRAND s'est montré rassurant d'une part, clair et sans ambiguïté de l'autre : La France n'abandonnera pas l'Afrique, mais de nouvelles règles du jeu sont désormais établies et annoncées publiquement avec quelque solennité.

Dorénavant, la France « liera ses efforts de contribution à tous les efforts faits pour aller vers plus de liberté », a déclaré Monsieur MITTERRAND, amené vingt-quatre heures plus tard à préciser sa pensée : « L'aide française sera plus tiède envers les régimes autoritaires » et « plus enthousiaste envers ceux qui franchiront le pas vers la démocratie ». La « démocratie » regroupant à la fois le multipartisme, la liberté de la presse, l'Etat de droit, l'indépendance de la justice et le respect des droits de l'homme ; chacun est invité, à son rythme propre et selon ses convenances, à réaliser ces objectifs s'il souhaite obtenir de la France un « plus » dans son aide publique. Avec les autres, la coopération sera poursuivie comme depuis trente ans.

Monsieur François MITTERRAND ne doute pas que son message sera entendu : « La France restera fidèle à son histoire dont, d'une certaine façon, vous êtes, et à son avenir, dont vous serez, je l'espère ». Et puis, s'interroge-t-il lorsqu'on lui fait connaître la réaction réservée qu'ont provoqué ses propos du Président français lorsqu'il conviait les responsables africains à aller vers la démocratie, mais chacun à son rythme et par les voies qu'il jugera les meilleures. Mais plutôt, un vent de contestation de certains dirigeants africains, les moins avertis, face aux déclarations du Président français, soufflait de plus en plus fort dans ces mêmes couloirs de la Conférence. Le Président El Hadj Omar BONGO rappelait qu'au Gabon la démocratisation était en cours ; le Président Mathieu KEREKOU du Bénin se donnait en exemple ; le Président Gnassingbé EYADEMA du Togo se disait lui aussi favorable au multipartisme, mais ajoutait qu'il ne pourrait l'imposer à son peuple qui « n'en voulait pas ». Le Président Moussa TRAORE du Mali, en grand chef de guerre, ne voilait aucunement sa réticence à cette nouvelle forme de colonisation (le pensait-il), disant à haute voix que « la démocratie ne peut être une camisole qu'on doit faire porter à un pays tout de suite ». Le Tchadien Hissein HABRE restait taciturne, cachant mal sa mauvaise humeur devant cette espèce de leçon de morale donnée par Monsieur MITTERRAND. Bref, chacun s'accommodait, tant bien que mal, des admonestations de Monsieur François MITTERRAND. Seul le Président rwandais, Julius HABYARIMANA, se laissait aller, sur les ondes de RFI, à dire publiquement ce qu'il avait sur le cœur : « On nous parle comme si les peuples africains naissaient aujourd'hui. La démocratie n'est pas une transposition. C'est là que nous ne sommes pas d'accord. Il (François MITTERRAND) donne des leçons, ce qui n'est pas une attitude démocratique ».

Simple mouvement d'humeur ? Il n'est pas sûr que, malgré les sourires affichés et les propos volontiers conciliants, les dirigeants africains ne redoutent pas plus qu'ils veulent bien le montrer la nouvelle règle du jeu édictée par Monsieur MITTERRAND. Les oppositions africaines vont trouver un encouragement dans les propos du chef de l'Etat français et ont désormais leurs entrées au Parti socialiste, voire auprès des milieux gouvernementaux compétents. Certains risquent de se sentir menacés et déstabilisés, et seront tout prêts, demain, à désigner le responsable : François MITTERRAND, amicalement qualifié par le Président BONGO de « prudent et malin ». Pourtant,

il est bien clair que la France n'aura bousculé personne et n'aura imposé rien à quiconque. Même pas la démocratie. « Nous nous contenterons de conseiller », prévenait le Ministre de la Coopération, Jacques PELLETIER. Dans les milieux occidentaux, d'ailleurs, nul ne se faisait d'illusions ni n'attendait que ceux qui, depuis plusieurs décennies, ont imposé le parti unique se convertissent brutalement aux vertus de la démocratie. Il y a ceux qui ont déjà fait, ceux qui vont faire, et ceux qui diront qu'ils font. Bref, la nouvelle ligne de la France ne marquait pas vraiment une rupture avec l'Afrique, même si, pour la première fois, la politique a pris le pas ouvertement sur tout le reste.

Le seizième sommet franco-africain s'est achevé jeudi après-midi 21 juin 1990 à la Baule par la publication d'une déclaration finale qui souligne « la nécessité d'associer plus étroitement les populations concernées à la construction de leur avenir politique, économique et social ». La déclaration « déplore d'autre part qu'une image parfois caricaturale soit actuellement donnée de l'Afrique, cette présentation décourageante contribuant aux difficultés qu'elle prétend dénoncer ». Ce communiqué exprime enfin le vœu « qu'en aucune manière le grand marché européen de 1993 ainsi que l'aide aux pays de l'Europe de l'Est auraient des conséquences négatives sur l'Afrique ».

Lier trop étroitement et trop immédiatement l'idée de démocratie à celle d'élections libres et de multipartisme, n'est-ce pas faire un peu fausse route dans le contexte proprement africain ? Il est à craindre que cet emballement démocratique ne conduise en l'état actuel des choses à une impasse, voire au chaos. On peut dès lors comprendre le raidissement des dirigeants africains face à ceux qui leur soufflent des recettes trop simples pour être bonnes.

Ces dirigeants ont donc beau jeu de monter sur leurs grands chevaux. Le chef de l'Etat tchadien, Monsieur Hissène HABRE dénonce avec quelque virulence « l'écrasement économique et idéologique dont est victime le continent noir et cette démocratie présentée de telle sorte qu'elle ressemble à une mode de raison ». Pour le Général Moussa TRAORE, le président malien, la démocratie est « un état d'esprit ». C'est dire le temps qu'il faille pour voir aboutir cette révolution des mentalités. Et, ici et là sur le continent noir, n'est-il pas trop tard pour négocier un virage en douceur ? Est-il sage, comme le dit Monsieur Omar BONGO, le président gabonais, qui parle d'expérience, « de se laisser conseiller par les événements » ?

Les dirigeants africains s'engagent à « associer plus étroitement les populations à la construction de leur avenir ».

Engagement des dirigeants africains :

Le seizième sommet franco-africain s'est achevé jeudi après-midi 21 juin 1990 à la Baule par la publication d'une déclaration finale et un communiqué (cf. page 23).

Une prime dans l'octroi de l'aide aux pays qui feront effort pour « aller vers plus de liberté » - comme l'a annoncé Monsieur François MITTERRAND à la Baule. « C'est bien beau, se récrie le Général Ngnassingbé EYADEMA, chef de l'Etat togolais, mais on ne peut agir contre la volonté du peuple auquel appartient le pouvoir. Dans son pays, explique-t-il, le peuple a tranché catégoriquement. Consulté par le parti unique, il a répondu : pas de multipartisme pour le moment ».

Le Général EYADEMA et quelques-uns de ses pairs africains, notamment congolais et gabonais, ont quitté la Baule soulagés, certes, car ils craignaient un peu le pire, mais irrités tout de même par le discours assez musclé sur la méthode démocratique prononcé par Monsieur MITTERRAND.

D'autant qu'au cours d'une conférence de presse le jeudi 21 juin, celui-ci a persisté et signé : « Il est évident que l'aide normale de la France sera plus tiède en face des régimes qui se comporteraient de façon autoritaire, sans accepter d'évolution vers la démocratie, et enthousiaste vers ceux qui franchiront le pas avec courage ».

Lier trop étroitement et trop immédiatement l'idée de démocratie à celle d'élections libres et de multipartisme, n'est-ce pas faire un peu fausse route dans le contexte proprement africain comme l'entendaient certains dirigeants africains ? Il est à craindre que cet emballement démocratique ne conduise en l'état actuel des choses à une impasse, voire au chaos. On peut dès lors comprendre le raidissement des dirigeants africains face aux déclarations du président français.

Monsieur Hissène HABRE, chef de l'Etat tchadien, a dénoncé avec quelque virulence l'écrasement économique et idéologique dont est victime le continent noir et cette démocratie présentée de telle sorte qu'elle ressemble à une mode de raison.

Pour le Général Moussa TRAORE, le président malien, la démocratie est un état d'esprit. C'est dire le temps qu'il faudra pour voir aboutir cette révolution des mentalités. Et, ici et là sur le continent noir, n'est-il pas déjà trop tard pour négocier un virage en douceur ?

Est-il sage, comme le dit Monsieur El Hadj Omar BONGO, le président gabonais, qui parle d'expérience, de se laisser conseiller par les événements ?

Trop préoccupés par l'histoire immédiate de leur propre pays, beaucoup de participants au sommet de la Baule n'ont pas accordé l'intérêt qu'elle méritait à l'idée lancée par Monsieur Abdou DIOUF, le chef de l'Etat sénégalais, pour faire face aux enjeux économiques du moment : « Il est nécessaire, a-t-il dit, de créer des

marchés communs africains, d'accepter mêmes des limitations de souveraineté et d'en arriver à une fédération politique ».

Officiellement, le sommet franco-africain de la Baule s'est achevé, jeudi 21 juin, de façon conforme aux désirs du président MITTERRAND. Après que celui-ci eut lié l'octroi de l'aide aux efforts de démocratisation dans les pays demandeurs, ses hôtes se sont engagés, par la déclaration finale, à associer plus étroitement les populations concernées à la construction de leur avenir politique, économique et social. Ainsi, en échange de nouvelles facilités pour le remboursement de la dette ou son effacement pur et simple, les présidents en place paraissaient-ils accepter de jouer le jeu du multipartisme demandé par des contestataires de plus en plus entreprenants.

Le Président français a évité de poser un ultimatum, parlant simplement d'« aide plus tiède pour les régimes autoritaires, et plus enthousiaste pour ceux qui auraient franchi le pas ». Il a précisé qu'il n'y aurait pas de « barème », car il n'existe pas de « modèle de référence ».

Malgré ces précautions, un vent de fronde a soufflé à la Baule dans certaines délégations, qui, en privé, ne cachaient pas leur méfiance à l'égard d'une démocratie à l'occidentale, susceptible de provoquer des situations confuses, avec une pléthore de partis politiques ou un réveil du tribalisme.

III- L'autorité de l'Etat malien au lendemain des évènements du 26 mars 1991.

Dans la perspective d'une démocratisation du Mali, et sans remettre en cause le mérite des autorités de la Transition d'avoir posé les bases d'un Mali démocratique, force est de reconnaître que, face aux revendications catégorielles de tout genre, et à l'incivisme généralisé dans le pays, l'autorité de l'Etat malien a été rudement mise à l'épreuve au lendemain de l'insurrection populaire du 26 mars 1991. En effet, jusqu'à une période récente de la 3^{ème} République, les gouvernements qui se sont succédés n'ont pu, ni rétablir l'ordre, ni satisfaire les doléances des manifestants.

La chute du Mur de Berlin en 1989, l'effondrement du bloc soviétique et la fin du schisme Est-Ouest sont les évènements majeurs de cette fin du 20^{ème} siècle, pas seulement pour l'Europe où les évènements ont eu lieu, mais aussi pour l'humanité tout entière. L'onde de choc ainsi provoquée, s'est propagée sur le globe, remettant en cause des régimes qui se maintenaient au pouvoir depuis des décennies.

La décennie 1990 marque assurément le triomphe de l'idée de la démocratisation dans plusieurs régions du monde. Cette montée en puissance du concept démocratique à l'échelle mondiale a reçu une réelle poussée avec la disparition de la bipolarité. Des peuples ont pris en main leur destinée en bousculant les régimes totalitaires, quelques fois pacifiquement comme en Pologne, en Bulgarie, et parfois de façon violente comme en Roumanie.

L'évolution de la situation politique dans le continent européen a eu des répercussions sur le continent africain, où les régimes totalitaires sévissaient alors que les peuples étaient en quête de liberté. Partout, des contestations s'élevaient contre les pouvoirs en place. Certains Etats comme le Bénin, le Congo, le Togo, le Zaïre, le Niger, entre autres, vont organiser des conférences nationales pour sortir de l'impasse politique engendrée par l'action néfaste des monarchies partisans. Elles ont en effet plongé ces pays dans une crise politico-sociale dont l'ouverture démocratique semble être le seul remède. Ces mouvements de démocratisation n'ont pas toujours été sans heurts. L'instauration de la démocratie a souvent conduit à de profonds bouleversements socio-politiques dont certains Etats ont eu du mal à se remettre.

Dès lors, l'on peut, dans le cas de la République du Mali, s'interroger sur le rôle joué par l'Etat au lendemain des évènements du 26 mars 1991 ayant engendré la destitution du pouvoir dictatorial et totalitaire du Général d'Armée Moussa

TRAORE par un coup d'état militaire, à la faveur d'une insurrection démocratique populaire.

Certes, la révolution malienne est «sui generis » ou unique dans son genre. Cependant, l'Etat a fait montre de ses limites dans la gestion de cette période trouble. C'est pourquoi les pouvoirs institutionnels issus des premières élections pluralistes s'inspireront des échecs des gouvernements précédents pour retrouver la crédibilité nécessaire à l'instauration définitive d'une paix sociale.

« La Transition malienne impose de plus en plus son originalité. Elle pourrait presque paraître exemplaire si l'on accepte que les obstacles ne lui ont pas manqué et que les pièges ne lui ont pas été épargnés »

M. Gaoussou DRABO dans *Autopsie d'une Transition* le Courrier n° 138, Mars – Avril 1993.

1- Une révolution pas comme les autres.

Les manifestations de la rupture avec le régime militaire dictatorial autoritaire vont faire du pays le théâtre d'évènements sans précédents. Le terme « révolution » est pris ici dans son sens de changement soudain, radical. Son originalité réside dans le fait qu'elle ne résulte pas d'un compromis laborieux entre les forces politiques antagonistes comme c'était le cas dans la plupart des expériences démocratiques africaines alors en cours ou en achèvement. Dans ces pays, le conflit y a opposé représentants de l'ordre ancien et partisans du changement dans le cadre d'une Conférence Nationale ou d'un Forum. Au Mali, elle procède plutôt de l'action conjuguée des associations démocratiques et des médias, du mouvement scolaire et étudiantin, du mouvement syndical et enfin de l'Armée malienne qui, ensemble, mettront fin à vingt-trois ans de règne sans partage.

1.1-Les Associations démocratiques et les Médias :

La quête de changement tant souhaité par le peuple malien va s'amplifier chaque jour davantage. L'universalisation du concept de démocratie suite à la chute du Mur de Berlin, le discours historique de la Baule et la témérité de la jeunesse urbaine vont servir de tremplin pour les Associations démocratiques.

a)- Les Associations démocratiques :

Elles seront les premières à développer une pensée politique alternative à travers leurs marches et leurs meetings pour réclamer une démocratisation du système.

Ainsi, des démocrates maliens, longtemps demeurés dans la clandestinité, vont se déclarer en mars 1991 lors d'une conférence des cadres organisée par le parti unique au pouvoir, l'Union Démocratique du Peuple Malien (UDPM), au Stade Omnisports. Le sursaut de ces « intellectuels d'appareil », pendant longtemps du côté du pouvoir, va donner du courage à beaucoup d'autres. C'est à partir de cette date que le processus révolutionnaire va s'accélérer et les évènements vont s'enchaîner.

Le barreau malien des Avocats se prononce pour l'instauration d'une véritable démocratie garantissant le respect des libertés individuelles et collectives, la liberté d'association, de réunion, d'opinion et d'expression. Quant à l'Association des Jeunes pour la Démocratie et le Progrès (AJDP), elle organise en octobre 1990, à la stupeur générale, une marche de protestation contre le régime en place. D'autres associations telles que l'ADEMA (Alliance pour la Démocratie au Mali), le CNID (Congrès National d'Initiative Démocratique) et l'Association Malienne des Droits de l'Homme (AMDH) se mettent en évidence. Elles protestent contre le régime en place, tout en réclamant l'ouverture politique et l'instauration de la démocratie.

Dès lors, l'on assistera à un bras de fer entre le pouvoir en place et les associations et mouvements démocratiques. Conscient de sa perte d'assise populaire et de son manque de perspectives politiques crédibles, le régime en place tentera de nouer le dialogue avec le mouvement démocratique. La commission de bons offices échouera dans la mesure où les dirigeants du parti unique n'étaient pas décidés à faire des concessions de nature à détendre le climat politico-social.

Le pouvoir unique en place restera inflexible et s'enfermera, davantage, dans une logique de confrontation toutefois combattue par les médias.

b)- Les Médias :

La presse privée a joué un rôle déterminant dans l'avènement de la démocratie au Mali. Elle est au départ composée de quelques journaux et de quelques stations radios libres. Elle va augmenter en nombre au fil du temps et va fortement relayer les associations et mouvements démocratiques dans leur lutte pour l'instauration de la démocratie pluraliste. Elle a surtout le mérite d'influer positivement sur le combat contre la monocratie partisane incarnée par le régime au pouvoir, dont elle n'a cessé d'étaler les faiblesses aux yeux du peuple malien. Elle a aussi contribué très efficacement et très rapidement à l'éveil des consciences malgré l'absence de tradition de presse écrite et parlée au Mali. A ce titre, le bimensuel indépendant Les Echos publie une lettre ouverte au président de la République. Elle est signée par plus de deux cents citoyens, représentant les diverses couches de la société malienne. Ces citoyens y réclament l'instauration du multipartisme et de la démocratie. Pour toute réponse, le président Moussa TRAORE menace de censurer la parution de certains journaux privés et de fermer les radios libres hostiles à sa politique.

En dépit de toutes ces tentatives d'intimidation, les mouvements démocratiques et les médias campent solidement sur leur position. Ils seront vite rejoints par le mouvement scolaire et étudiantin à travers l'AEEM.

1.2- Le Mouvement scolaire et étudiantin :

Fer de lance du renversement de la dictature, la jeunesse scolaire et étudiantine exprime le malaise social dès 1979. C'est la période de retour du pays à un simulacre de vie constitutionnelle normale marquée notamment par la création du parti unique l'Union Démocratique du Peuple Malien (UDPM). C'est dans ce contexte de crise sociale très profonde que l'ex Union Nationale des Elèves et Etudiants du Mali (UNEEM) a déclenché une grève. Elle va durer toute l'année scolaire 1979-1980 et se soldera, malheureusement, en plus d'une année blanche, par la mort en détention de Abdul Karim Camara dit Cabral, alors Secrétaire Général de l'UNEEM.

Plus tard, l'AEEM (Association des Elèves et Etudiants du Mali), née des cendres de l'UNEEM, imprimera un nouveau souffle révolutionnaire au mouvement en persistant dans ses revendications et en multipliant marches, grèves et barricades. Elle va ouvrir la séquence insurrectionnelle du 22 mars 1991.

Parallèlement, une autre force, non moins négligeable, l'UNTM, fait parler d'elle.

1.3-L'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM).

Unique centrale syndicale des années 90, l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM) regroupait toutes les corporations. Déjà, à l'époque de l'UNEEM, les enseignants avaient déclenché une grève pour réclamer la revalorisation de leur corps. Au cours des deux dernières décennies, le Mali s'est empêtré dans une crise économique et sociale profonde, grave et durable. Le secteur public, longtemps considéré comme vecteur des transformations structurelles porteuses de développement, était plutôt devenu un instrument d'enrichissement personnel pour l'élite politico-administrative du régime Moussa TRAORE. De plus, face à l'exacerbation du marasme économique, les autorités ont appliqué, sous l'égide du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale, des politiques d'ajustement qui ont eu pour effet d'accentuer les tensions sociales. L'UNTM trouve dans cette situation, les raisons d'un mécontentement et rejoint le 23 mars, les deux précédentes composantes. Elle amplifie ainsi l'action de celles-ci en lançant un mot d'ordre de grève illimitée.

Dans ce contexte trouble où le pouvoir était devenu insensible aux revendications catégorielles de tout genre, l'Armée, jusqu'ici du côté de l'UDPM, va prendre ses responsabilités et mettre fin à 23 ans de pouvoir sans partage.

1.4-Les Forces Armées Maliennes (FAM) :

Autre spécificité dans la révolution populaire malienne : le rôle joué par l'Armée dans la rupture avec le régime dictatorial. « La Grande muette est devenue la grande interrogation des démocraties naissantes en Afrique ». Jadis organisée et chouchoutée par les régimes autoritaires ou tout simplement militaires, elle a cherché ses marques dans le nouveau contexte politique qui s'installe dans le continent. Au Mali, s'il est vrai que le rôle de l'Armée a toujours posé problème, il n'en demeure pas moins que la situation y est atypique par un aspect majeur : les militaires auront eu le mérite d'accélérer la chute du Général Moussa TRAORE par un coup d'état dans la nuit du 25 au 26 mars 1991. Selon les mots du Lieutenant-Colonel Amadou Toumani TOURE – le leader du coup d'état, ils auront « parachévé l'action de l'insurrection populaire ».

Les quatre forces que sont les Associations démocratiques et les Médias, le Mouvement scolaire et étudiantin, l'Union Nationale des Travailleurs du Mali et les Forces Armées Maliennes, font jonction de leurs efforts. Dans la période allant du 22 au 26 mars 1991, ils vont mettre fin à 23 ans d'autocratie.

La poussée démocratique, qui avait secoué tout le pays, finit par avoir raison de l'inflexibilité d'un régime discrédité. Le pouvoir était finalement entre les mains du président, de son épouse et des membres du Bureau Exécutif Central. Les autres institutions de l'Etat n'étaient que des caisses de résonance dans un pays où la gabegie, le népotisme et l'enrichissement illicite avaient droit de cité et, par la même occasion, éloigné les gouvernants des gouvernés. Une nouvelle page est tournée dans l'histoire du Mali moderne.

L'espoir de renouveau nourri par les masses populaires et les forces vives du pays est immense et légitime. Cependant, manifesté sous le slogan du « Tout, tout de suite, à tout prix », il va indisposer les autorités de la Transition dans la gestion quotidienne des affaires de l'Etat.

« . . . Dans un tel contexte, le gouvernement se multipliant sur des foyers de tension multiples, finit par balancer entre s'établir artificier et s'installer pompier. Et du coup, par oublier de gouverner. »

M. Souleymane DRABO: *La société de toutes les tensions*, le Courrier n°138, Mars – Avril 1993.

2- Une gestion difficile de l'ordre nouveau.

Au lendemain du coup d'état perpétré le 26 mars par un groupe d'Officiers aux ordres du Lieutenant-Colonel Amadou Toumani TOURE, un Comité National de Salut pour le Peuple (CTSP) voit le jour. Composé de dix (10) militaires et de quinze (15) civils du Comité de Coordination des Associations Organisations Démocratiques, il a pour mission de diriger le pays pendant la période de transition. Très vite, le CTSP va se heurter à des difficultés d'ordre politique, économique et surtout sécuritaire.

2.1- Au plan politique :

A ce niveau, la gestion des affaires du pays a connu des moments très difficiles. Ils sont imputables à des vides institutionnels que les autorités ont eu du mal à combler, notamment lors des assises de la conférence nationale, et aussi dans l'organisation des premières élections libres et leur impact sur les populations.

a)- La Conférence Nationale :

La tenue de la Conférence Nationale était l'une des tâches majeures du CTSP. Initialement, elle avait pour objet l'adoption du projet de la nouvelle Constitution, du nouveau Code électoral et de la Charte des partis. « Bien que bouclés dans le délai de quinze (15) jours comme initialement indiqué, les travaux ont laissé apparaître des frictions. La double casquette (celle de Président du CTSP et celle du Président du Gouvernement) conférée au seul Lieutenant-Colonel n'a pas permis de les éviter ».

Tout d'abord, c'est sous la pression de l'opinion publique que l'ordre du jour de la Conférence Nationale a été modifié. Les participants ont tenu, en effet, à ce que le bilan de la gestion du défunt régime soit examiné. C'était là une occasion de dresser à grands traits un rapport sur l'état de la Nation. A l'issue de longues et houleuses tergiversations, ce point est finalement inscrit dans les débats.

Ensuite, de nombreux partis politiques à l'audience incertaine, ont tenu à exploiter l'occasion pour se conférer une légitimité institutionnelle. De cette manière, ils ont espéré entrer dans le CTSP qui deviendrait une sorte de parlement provisoire.

Enfin, « certaines sous-commissions de la Conférence Nationale ont été transformées, sans l'accord préalable du CTSP, en véritable tribunal populaire où s'instruisaient des procès ». C'est ainsi que l'Armée a été mise au banc des accusés par l'AEEM qui avait subi les plus lourdes pertes lors de l'insurrection.

La Conférence nationale est l'un des moments où l'autorité du CTSP a cédé sous la pression de l'opinion publique favorisant ainsi des règlements de comptes entre les différentes composantes de l'échiquier politique.

Cette absence d'autorité va aussi se manifester dans l'organisation et l'impact des premières consultations libres et démocratiques.

b)- L'organisation et le résultat des élections :

Les consultations électorales sont une autre occasion pour mesurer l'ampleur des limites de la Transition à faire face aux défis qui l'interpellent. En effet, les autorités de la Transition ont péché dans l'organisation et le déroulement des premières élections multipartites du pays.

D'abord, en encourageant la multiplication incontrôlée des partis politiques « sans que la crédibilité soit le point fort d'une majorité d'entre eux », les autorités de la Transition ont contribué à dénaturer le paysage. En effet, au lendemain de l'insurrection populaire, on ne comptait pas moins d'une vingtaine de partis politiques. Ainsi, l'Etat n'a pas réussi à relever le défi de démocratisation de la vie politique, même si du gros lot, on pouvait dénombrer trois (3) grosses pointures, que sont l'ADEMA-PASJ (Alliance pour la Démocratie au Mali-Parti Africain pour la Solidarité et la Justice), le CNID (Congrès National d'Initiative Démocratique-Faso Yiriwa Ton) et l'US-RDA (Union Soudanaise-Rassemblement Démocratique Africain). Il n'a pu regrouper toutes les synergies nécessaires pour une meilleure assise démocratique sur toute l'étendue du territoire.

Par ailleurs, le déroulement des consultations électorales a connu des ratés. Peu rompue aux exigences des élections multipartites et insuffisamment équipée sur le plan logistique, la très lourde machine administrative a montré les limites de ses possibilités dans le faible taux de participation du corps électoral. De 32,1% pour les municipales, ce taux est passé à 22,38% lors des législatives. Pour deux tours des présidentielles, on aura noté respectivement 22, 31% et 22,60%. Ces chiffres sont catastrophiques. « Ils sont dommageables à l'image d'exemplarité que voulait se donner la Transition malienne ».

Ainsi, les difficultés dans l'instauration d'une démocratie multipartisane ont été particulièrement perceptibles lors de la Conférence Nationale et dans l'organisation et le résultat des élections.

A ces difficultés d'ordre politique, vient s'ajouter un bilan économique très contesté.

2.2- Au plan économique :

Les deux dernières décennies ont vu le pays s'empêtrer dans une crise économique très profonde dont les conséquences négatives ont été ressenties dans tous les secteurs de la vie économique. Les séquelles et contraintes du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) ajoutées aux « casses » et détournements de fonds publics ont fini par plonger le pays dans un marasme économique sans précédent.

a)- Les effets pervers du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) :

Les séquelles et contraintes du PAS ont contribué à accroître le nombre des diplômés et bras valides sans emploi. Les opérations de dégraissage de la Fonction Publique ont permis de dénombrer près de 6800 personnes, qui ont plus ou moins accepté de quitter volontairement le giron de l'Etat. A ceux-là, il faut ajouter les quelques 3000 travailleurs, licenciés des entreprises publiques fermées, compressés de sociétés d'Etat passées au secteur privé. Ainsi, entre un secteur public qui subit

une cure d'amaigrissement et un secteur privé qui tarde à prendre le relais faute de marchés solvables, d'entrepreneurs et de capitaux, le dommage ne tarde pas à augmenter.

A cela, il faut ajouter l'absence de solution au problème de l'emploi pour les jeunes diplômés ou sortants d'écoles, qui viennent grossir le nombre des «sans emploi». Des 12.000 demandeurs d'emploi ainsi inscrits en 1991, plus de la moitié se trouve dans une fourchette d'âge de 20 à 30 ans, et plus de 37% avaient un niveau Baccalauréat ou plus. A cette époque, l'offre d'emploi ayant baissé de 36% par rapport à 1990, seuls 8% de ces demandeurs ont pu trouver un emploi.

Le bilan économique de la Transition, c'est aussi des dégâts matériels et des déficits budgétaires du fait des « casses et détournements ».

b)- Les saccages et détournements de fonds :

Le lendemain du soulèvement populaire est aussi marqué par les inoubliables actes de vandalisme et les scandales financiers qui ont contribué à la dégradation de l'outil économique.

Les violentes manifestations de rue, particulièrement à Bamako, ont sérieusement mis à rude épreuve l'économie du pays. Le Mali accuse le premier coup avec les saccages survenues lors des événements de janvier et mars 1991. Le second concerne le refus de l'immense majorité de la population à s'acquitter des taxes et impôts, arguant que la démocratie est là pour tout prendre en charge. Estimés à plus de 30 milliards de francs CFA, les dégâts causés ont entraîné un manque à gagner pour le Trésor Public de 14%, une diminution de la production industrielle, du PIB (Produit Intérieur Brut) et une aggravation des déficits budgétaires.

A ce tableau déjà sombre, viennent s'ajouter les scandales financiers dits « L'Affaire du Trésor ». Elle éclate en juin 1992. Deux anomalies sont décelées. La première porte sur les dépenses extraordinaires non justifiées d'un montant de 8,5 milliards de francs CFA. Elles auraient été utilisées dans des opérations de reconstruction, dans l'organisation des élections et dans une série de grands travaux entrepris. Des investigations ont permis de situer la cause de la deuxième irrégularité au niveau du Trésor. Il s'agit de « malversations portant sur le dépôt de chèques sans provisions et sur le détournement de fonds publics ».

Ces deux dossiers ont jeté une ombre sur le bilan économique de la Transition.

Pas très rassurante ni attrayante, la situation économique du Mali d'alors n'a pas beaucoup attiré l'attention des bailleurs de fonds et des investisseurs, malgré les appels du gouvernement, d'autant plus que le pays offrait le spectacle d'une chaudière perpétuellement sur le point d'exploser.

2.3- Au plan sécuritaire :

La sécurité intérieure du pays a connu des heures très mouvementées, du fait des violentes manifestations de rue, qui ont rythmé la vie dans la capitale, d'une tentative de coup d'état, et enfin de la rébellion touarègue.

a)- Les manifestations de rue :

Compté parmi les pays les plus pauvres du monde, où la misère de la grande majorité de la population est le résultat néfaste des différentes politiques économiques appliquées jusque là, quel que soit leur motivation, le Mali des années 1991 ne pouvait après plus contenir longtemps les frustrations accumulées. Elles vont remonter en surface dès le lendemain de l'insurrection populaire pour s'imposer comme priorité aux nouvelles autorités.

Le pays, et particulièrement la capitale Bamako, va vivre au rythme des marches, débrayages et autres manifestations. Désormais, les grèves scolaires font partie du paysage malien, marches des chômeurs pour un prêt bancaire ou des partis politiques pour un passage plus équitable à la télévision, attaque d'une radio privée par des chauffeurs de taxi s'estimant injuriés par les journalistes, voitures brûlées par des adhérents escroqués d'une tontine, arrêt de travail des commerçants et opérateurs économiques pour obliger l'Etat à accepter leurs revendications, débrayage des militaires pour obtenir le paiement de certains droits, etc... Il y en avait pour tous les goûts, toutes les causes, toutes les couches de la société.

Le vide institutionnel constaté dans l'absence de forces de sécurité a poussé les populations, devenues ingouvernables, à se rendre justice elles-mêmes chaque fois que l'occasion s'est présentée. Au malfrat pris en flagrant délit de vol, elles appliquent le supplice du feu, conformément au fameux « Article 320 ». Ce chiffre correspond au prix d'achat d'une boîte d'allumettes (20 francs CFA), et d'un litre d'essence (300 francs CFA), qui serviront à brûler vif le délinquant. Dans d'autres localités du pays, la population s'attaque aux agents de l'Etat dans l'exercice de leur fonction. C'est ainsi qu'à Yanfolila, une patrouille douanière a été attaquée par la population, et le chef de patrouille a été battu et brûlé vif.

D'une violence extrême, les manifestations de rue ont plongé le pays, et plus particulièrement la capitale, dans un chaos indescriptible.

C'est dans cette ambiance d'insécurité qu'ont eu lieu les événements du 16 juillet 1991.

b)- Le coup d'état manqué du 16 juillet 1991 :

L'idéal de départ, que s'étaient fixées les autorités de la Transition, et qui était de procéder à un passage de témoin « propre » issu des urnes, a failli être remis en cause. En effet, dénonçant leurs mauvaises conditions de vie et de travail, et profitant de la tension née de l'exacerbation des luttes politiciennes et de l'agitation sociale, une partie de l'Armée sous la houlette de la Commission de Coordination des Sous-officiers et Hommes du rang, lance une tentative de coup d'état pour renverser l'équipe de la Transition.

Ce coup de force raté était le résultat d'une vague de revendications au début essentiellement corporatistes, car portant sur l'amélioration des conditions de vie et travail des militaires dans les garnisons.

Cette même Armée, tout comme l'Etat, appelée à répondre de son devoir de sauvegarde de l'intégrité territoriale du pays et la sécurisation des personnes et leurs biens, sera à son tour confrontée au problème du Nord Mali.

c)- La Rebellion Touarègue :

Censés ramener la paix dans la partie Nord du pays, les Accords de Tamanrasset (Algérie) du 6 janvier 1991 et surtout le Pacte National signé à Bamako le 11 avril 1992 ont montré leurs limites.

Une des solutions trouvées par les nouvelles autorités a consisté à inclure dans le CTSP des représentants du Front Islamique Arabe de l'Azawad (FIAA) et du Mouvement Populaire de l'Azawad (MPA). Contre toute attente, ces négociations ne sont parvenues qu'à transformer les affrontements directs en guerre larvée du fait d'abord des contestations nées des conditions de leurs signatures (rebelles n'ont pas été invités à la table de négociations) et en raison de la multiplication des groupes de dissidents. Le soulèvement de la rebellion touarègue devient en plus une autre paire de manche non moins importante dans l'insécurité de plus en plus grandissante, notamment dans la partie nord du pays. Des rebelles, qui profitent du renversement de la dictature militaire pour se manifester, et sous-estimant l'armement et la préparation de leur adversaire, l'Armée, se livrent alors à des représailles, après avoir aligné revers et pertes. L'escalade incontrôlée dans les combats entraîne l'exode d'innocentes populations vers les pays voisins. Cette répression a soulevé de vives émotions, aussi bien au plan national, qu'international. Ce n'est que bien tardivement que les mécanismes de contrôle du cessez-le-feu commenceront à se mettre en place.

La question touarègue a occupé sous la Transition une place dont on ne pouvait soupçonner l'importance au départ.

La gestion de la Transition a été très laborieuse. Les autorités de la Transition ont travaillé dans des conditions très particulières. Le pays vient de se libérer de deux décennies de dictature qui se sont achevées dans un bain de sang. Sous l'effet psychologique considérable des tueries de janvier et mars 1991, le peuple est devenu réfractaire à toute forme de discipline. Pressées de toutes parts, les autorités de la Transition ont semblé avoir accepté toutes les situations provoquées par les groupes politiques ou socio-professionnels. Des difficultés d'ordre politique, économique et de sécurité intérieure ont permis de constater l'inaction des autorités face à tous ces défis de l'heure.

En définitif, le CTSP et le gouvernement de Transition, installés dans l'euphorie de la révolution et la liberté retrouvée, ont cherché le compromis plutôt que d'asseoir l'autorité de l'Etat. L'inertie ressentie dans les domaines politique, économique et sécuritaire à travers des vides institutionnels (absence de forces de sécurité, de juridictions, etc...) a contribué à plonger le pays dans un chaos indescriptible au lendemain de l'insurrection populaire du 26 mars 1991. L'un des traits dominants de cette Transition a été de différer le traitement des questions épineuses auxquelles elle était confrontée en leur trouvant des solutions provisoires,

ou de prendre des engagements dont la satisfaction était transférée aux autorités de la 3^{ème} République.

Toutefois, la Transition aura tout de même le grand mérite d'avoir organisé, dans un climat pacifique, les premières élections libres et démocratiques, qui ont procédé à l'avènement de la 3^{ème} République, régime démocratique avec multipartisme intégral ouvrant de nouvelles perspectives de développement et d'épanouissement pour le pays.

« Point d'autoritarisme, mais plus d'autorité. L'Etat ne sera plus l'otage de quelque individu ou groupe que ce soit. Les voies régulières de recours et de revendications restent ouvertes et garanties à tous les citoyens sans exclusive. Mais l'usage de la violence dont les manifestations nombreuses et répétées ont achevé d'user la patience du peuple, ne sera plus tolérée ».

M. Ibrahim Boubacar KEITA, le 3^{ème} Premier Ministre de la 3^{ème} République, lors de sa déclaration de politique générale devant le Parlement malien le 25 avril 1994.

3)- La restauration de l'autorité de l'Etat : un credo de la 3^{ème} République.

La Transition démocratique malienne a pris fin le 8 juin 1992 par l'investiture et la prestation de serment du premier Président de la République, démocratiquement élu par la voie des urnes. Ainsi naît la 3^{ème} République du Mali démocratique et multipartite.

D'emblée, le nouveau régime démocratique va faire les frais des limites du gouvernement de la Transition, dans la mesure où toutes les revendications en instances vont resurgir. Devant la persistance des contestations par les diverses catégories socio-politiques, le jeune régime plonge dans une crise qui aboutit à la démission tour à tour des deux premiers gouvernements de l'Après-Transition. Alors, Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA est nommé Premier Ministre. C'est avec cette nouvelle équipe que la politique de restauration de l'autorité de l'Etat sera engagée.

Conscient du fait que « de l'ordre social et la stabilité, dépendent la survie de l'Etat et l'avenir de la démocratie », Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, en présentant sa déclaration de politique générale le 25 avril 1994 devant l'Assemblée Nationale, se propose d'axer essentiellement sa politique sur la préservation et l'approfondissement de l'idéal démocratique ainsi que sur le règlement des crises majeures pour sortir le pays de l'impasse.

3.1- La préservation et l'approfondissement de l'idéal démocratique :

Cette politique va s'exécuter à travers les trois pouvoirs constitutionnels de l'Etat : l'exécutif, le législatif et le judiciaire.

a)- Dans le domaine de l'exécutif :

Nommé Premier Ministre le 4 février 1994, Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA , qui a occupé la fonction de Ministre des Affaires Etrangères dans le précédent gouvernement, forme une équipe assez homogène et expression d'une certaine représentation nationale. En effet, sur les seize (16) ministres, huit (8) sont de l' ADEMA le parti majoritaire, un (1) du MFUA (Mouvement des Fronts Unifiés de l'Azawad), un (1) du PDP (Parti pour la Démocratie et le Progrès) et deux (2) de l'Armée malienne.

Pour une meilleure administration du territoire national, sur les huit (8) gouverneurs de Régions, trois (3) sont des militaires. La nomination d'éléments des Forces Armées procède du souci de mieux gérer les problèmes de sécurité intérieure dans les régions jusque là concernées par la rébellion.

A côté de ces mesures, le gouvernement a entrepris des consultations régionales dans la période d'août à septembre 1994 pour débattre des grands

dossiers de la Nation. Durant la même période, il prépare les textes relatifs à la décentralisation.

b)- Dans le domaine du législatif :

La politique du gouvernement est renforcée par le vote d'un certain nombre de lois par l'Assemblée Nationale. C'est ainsi que le Statut de l'Opposition a fait l'objet d'un acte parlementaire. Dans cette même optique, l'installation, tour à tour, de la Cour Constitutionnelle, du Conseil Economique Social et Culturel, de la Commission d'Egal Accès aux Médias d'Etat et du Conseil Supérieur de la Communication, procède de ce souci des nouveaux gouvernants de créer le cadre idéal d'une consolidation des acquis de la révolution.

c)- Dans le domaine du judiciaire :

Les tribunaux de commerce et administratifs, à Bamako comme dans les régions, se mettent à combler les vides juridiques jusque là constatés.

La politique de préservation et d'approfondissement de la démocratie a été concluante au niveau des trois pouvoirs de l'Etat par l'adoption d'un certain nombre de mesures prises et la mise en place d'organes institutionnels adaptés au nouvel espace démocratique.

Dans la foulée, le gouvernement s'attaque à la résolution des grandes crises, qui ont durablement déstabilisé le pays.

3.2- Le règlement des crises majeures :

Il s'agit de la crise scolaire et estudiantine, de la rébellion touarègue et du rôle des Forces Armées et Sécurité.

a)- La crise scolaire et estudiantine :

L'AEEM est démantelée par l'arrestation de ses dirigeants de Bamako et des régions. Cette crise finit devant les tribunaux. Au terme du jugement en bonne et due forme avec l'assistance judiciaire requise pour les détenus, les jeunes de l'AEEM sont condamnés. Cependant, grâce à la vertu d'un dialogue médiatisé et des démarches qui ont réuni les notables, enseignants, parents d'élèves et chefs de communautés religieuses, ils sont relâchés. La paix sociale scolaire et estudiantine revient. Les cours reprennent normalement. Les examens dans différents cycles d'enseignement se déroulent sur toute l'étendue du territoire national sans incident majeur. Le congrès de l'AEEM, tenu en juillet 1995, renouvelle ses instances dirigeantes dans la transparence et sur un programme basé sur la revendication syndicale. Le secrétaire général sortant de l'AEEM déclare que le mouvement scolaire et estudiantin ne sera plus l'instrument des « mercenaires de la politique ».

Les nouvelles autorités marquent un premier point avec la fin de l'expression violente de la crise.

Un autre succès sera enregistré dans le Nord Mali.

b)- Le problème du Nord :

La réunion historique qui s'est tenue du 15 au 18 juillet 1995 à Tombouctou a consacré la fin des hostilités dans le Nord du Mali. En effet, tous les mouvements rebelles sans exception, le mouvement patriotique Ganda-Koy des sédentaires du Nord et les bailleurs de fonds, ont répondu massivement à l'invitation du gouvernement. La paix retrouvée, sa consolidation exige la réhabilitation de l'économie, le retour des réfugiés, le dialogue entre les communautés et le retour de l'Administration de l'Etat. Pour ce faire, deux cents milliards de francs CFA sont nécessaires pour atteindre ces objectifs. Des annonces de contributions ont été faites à hauteur de cent milliards de francs CFA par les bailleurs de fonds, pour arriver à ce résultat qui restaure la paix et donne de l'espoir pour la vie dans le septentrion malien. En outre, le gouvernement a également mené une action de sensibilisation en direction des populations concernées, par l'envoi de délégations ministérielles auprès des réfugiés. Parallèlement, l'action diplomatique menée par le chef de l'Etat et le Premier Ministre auprès des pays limitrophes directement ou indirectement impliqués dans le problème du Nord a permis d'enlever aux rebelles toute base arrière. Cette action diplomatique a atteint son paroxysme avec l'intervention active du Président de l'Assemblée Nationale, non seulement auprès de ses collègues africains et européens, mais aussi auprès des mouvements nomades et sédentaires du Nord.

Le retour à la paix sera véritablement fêté avec les journées du 27 et 28 mars 1996 de Tombouctou consacrées à « la Flamme de la Paix ».

c)- La réhabilitation des Forces Armées et de Sécurité :

Cette réhabilitation a fait l'objet de journées de réflexion tenues à partir du 2 avril 1994. Par la suite, l'Armée se dote de tous les textes fixant son organisation, sa protection et son intégration dans le cadre démocratique. La coordination des sous-officiers et hommes du rang, qui s'était finalement érigée en syndicat, est dissoute et remplacée par le Haut Conseil de la Fonction Militaire. La Justice Militaire est organisée. Le retour dans les casernes se fait sans heurt. Pendant ce temps, le gouvernement, conscient du fait que le moral de la troupe mérite largement d'être rehaussé, met l'effort sur l'amélioration progressive de la grille salariale des militaires, engendrant ainsi l'augmentation des soldes et avantages sociaux. De même, il va s'atteler au renforcement en moyens humains et matériels des capacités des services de défense et de sécurité qui, désormais, vont se consacrer aux missions telles que définies par les textes en vigueur.

Exercée sur les trois fronts essentiels, à savoir la crise scolaire estudiantine, le problème du Nord-Mali et la réhabilitation des Forces Armées et de Sécurité, la politique de restauration de l'autorité de l'Etat entreprise par les autorités de la 3^{ème} République démocratique et multipartite a réglé les conflits les plus épineux et significatifs ; elle a assurément contribué à ramener la paix intérieure – facteur de développement social et économique du pays.

IV- Conclusion.

L'Afrique Occidentale est un subcontinent couvrant une superficie totale de six millions de kilomètres carrés environ. Elle est divisée en seize unités territoriales toutes indépendantes.

L'Afrique Occidentale est un ensemble assez particulier, par sa forme et ses limites très nettes :

-au Nord et à l'Est, le désert la sépare de l'Afrique du Nord et de l'Afrique Orientale ;

-au sud-ouest, ce sont les hauts massifs du Cameroun, orientés du sud-ouest au nord-est, qui constituent une vigoureuse barrière ;

-enfin au sud et à l'ouest, l'Océan Atlantique borde ses côtes.

Quatre grandes unités de reliefs se distinguent, correspondant non seulement à des faits structuraux, mais aussi à des systèmes d'érosion différents : la bordure saharienne, les pays du Golfe de Guinée, la zone intermédiaire et les côtes.

Trois domaines climatiques fondamentaux s'échelonnent du Golfe de Guinée au Tropique du Cancer : une zone presque constamment humide au sud, une zone presque constamment sèche au Nord, et, entre les deux, une zone où humidité et sécheresse se succèdent dans l'année.

Deux grands domaines hydrographiques se partagent l'Afrique Occidentale : un domaine septentrional où les cours d'eau sont à écoulement plus ou moins irrégulier et un domaine méridional à écoulement régulier.

La population de l'Afrique Occidentale est estimée à près de 200 millions d'habitants, soit pour les 6.149.404 km² une densité moyenne de 20 habitants au kilomètre carré.

Deux évolutions fondamentales ont touché l'Afrique subsaharienne ces dernières décennies. La première consiste en une démocratisation politique et une libéralisation économique conjointes, conséquences de l'effondrement de l'empire Soviétique aussi bien que la crise budgétaire interne de la plupart des Etats africains. La seconde provient d'une réaction progressive contre un certain laxisme dans la pratique religieuse et les manifestations extérieures de la foi dans les pays à population musulmane.

Dès les premières années d'indépendance des Etats de la sous-région ouest africaine, la plus grande majorité ont été confrontés à d'énormes difficultés de gestion économique, sociale et culturelle, dues au régime totalitaire à parti unique imposé par les dirigeants africains. Une très grande crise économique et financière s'est installée, avec pour conséquences le chômage, l'exode rurale ou l'abandon des zones rurales par les jeunes paysans, le départ des jeunes à l'aventure vers l'extérieur, etc...

Les régimes de parti unique se sont singulièrement discrédités. Leur situation économique est devenue catastrophique, leur endettement s'est considérablement accru, tandis que les chefs d'Etat et leur entourage ont accumulé des fortunes judicieusement placées à l'étranger tout en pourchassant les opposants qui tentaient d'élever la voix.

La XVIème Conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique, tenue à la Baule les 19, 20, 21 juin 1990, a été pour l'Afrique Occidentale l'éveil de conscience et le sursaut des peuples épris de paix et de liberté.

Le discours historique du Président français, Monsieur François MITTERRAND, a été pour certains dirigeants africains une grosse couleuvre difficile à avaler : « L'aide française sera plus tiède envers les régimes autoritaires, et plus enthousiaste envers ceux qui franchiront le pas vers la démocratie. La démocratie regroupant à la foi le multipartisme, la liberté de la presse, l'Etat de droit, l'indépendance de la justice et le respect des droits de l'homme, chacun est invité, à son rythme propre et selon ses convenances, à réaliser ces objectifs s'il souhaite obtenir de la France un plus dans son aide publique ».

Certains chefs d'Etat mieux avertis et consciencieux ont aussitôt obtempéré, par la mise en places des diverses commissions devant s'atteler aux élections démocratiques et multipartites. Tandis que ceux réfractaires à une ouverture politique pluraliste et démocratique, ont voulu faire pression sur les populations, occasionnant donc des insurrections populaires ou mutineries couronnées par des coups d'Etat. Le président malien, Général Moussa TRAORE, n'a pas échappé à cette rude épreuve ayant abouti à sa destitution et l'instauration d'un régime démocratique multipartite.

Ainsi, dans la perspective d'une démocratisation du Mali au lendemain des événements du 26 mars 1991 ayant abouti à la chute du régime dictatorial à parti unique de Monsieur Moussa TRAORE, et sans remettre en cause le mérite des autorités de la Transition pour avoir posé les bases d'un Mali démocratique et multipartite, force est de reconnaître que, face aux revendications catégorielles de tout genre et à l'incivisme généralisé dans le pays, l'autorité de l'Etat malien a été rudement mise à l'épreuve au lendemain de l'insurrection populaire du 26 mars 1991.

En effet, jusqu'à une période récente de la 3^{ème} République du Mali, les gouvernements qui se sont succédés n'ont pu, ni rétablir l'ordre, ni satisfaire les doléances des manifestants.

En définitive, pour avoir lui-même créé les conditions du changement au prix d'un aussi lourd tribut de plusieurs centaines de morts, le peuple malien s'est attendu à voir toutes ses revendications satisfaites d'un coup de baguette magique, dès les premières heures après l'insurrection populaire du 26 mars 1991. Or, face à cette situation très préoccupante, inédite, et à tous les niveaux d'une extrême précarité, les pouvoirs publics ont par moments oublié de gouverner, soit en différant le traitement des questions épineuses auxquelles ils étaient confrontés en leur trouvant des solutions provisoires, soit en prenant des engagements dont la satisfaction sera une des premières tâches de la 3^{ème} République.

La politique de restauration de l'autorité de l'Etat, enclenchée par le 3^{ème} gouvernement de la 3^{ème} République, va favoriser un retour au fonctionnement régulier des institutions administratives.

En résumé, la stabilité d'un régime politique trouve ses fondements, non pas dans sa légitimité, mais plutôt dans sa capacité à satisfaire les besoins d'ordre politique, économique, social ou culturel de ses populations.

Annexe :

Le grand marché européen de 1993 ainsi que l'aide aux pays de l'Europe de l'Est ne doivent en aucune manière avoir des conséquences négatives sur l'Afrique. Il a au contraire souligné que ces évolutions représentaient une chance nouvelle pour le continent africain, qui doit s'adapter pour en tirer des effets bénéfiques.

La récente conclusion de la Convention de Lomé, sous présidence française, a témoigné de la confiance et de la solidarité renouvelées entre l'Afrique et l'Europe.

Les participants ont relevé les réformes entreprises dans de nombreux pays africains qui devraient contribuer au rétablissement d'un climat de confiance favorable à la reprise d'un courant d'investissement.

Les Chefs d'Etat et de délégation des pays membres de la zone franc ont souligné que celle-ci constitue aujourd'hui un facteur de stabilité économique et favorise une coopération exemplaire. Ils ont réaffirmé leur attachement au maintien de la parité existante entre le franc français et le franc CFA.

Les délégations ont réitéré leur condamnation de l'apartheid. Elles se sont félicitées de la libération de Nelson MANDELA et ont pris acte des évolutions en cours en Afrique du Sud.

Les délégations ont déploré les effets de la guerre civile en Angola et au Mozambique, elles ont appelé de leurs vœux une solution négociée.

Les Chefs d'Etat et de délégation ont rendu hommage en l'Egypte pour les efforts entrepris depuis un an sous l'égide de l'OUA auprès du Sénégal et de la Mauritanie. Ils espèrent que le différend entre ces deux Etats africains trouvera une solution permettant la reprise rapide de relations amicales et l'arrêt des incidents frontaliers qui éprouvent cruellement les populations.

Les participants ont examiné l'état d'avancement des divers projets dont la mise en œuvre avait été décidée lors des précédents sommets. Ils ont marqué leur satisfaction devant le progrès réalisé par les projets de l'Observatoire du Sahara et du Sahel, d'Eco Forces et de la Coopération Scientifique et Médical.

Ils ont convenu qu'une réunion de suivi des ministres des Affaires Etrangères aurait lieu en juin 1991 à Paris. Cette réunion arrêtera le lieu et la date précise de la XVIIème Conférence prévue en 1992.

BIBLIOGRAPHIE

- 1- Journal « Le Monde diplomatique »
N° 436 – 37^e année – juillet 1990.
- 2- La Politique étrangère de la France.
Textes et Documents
Mai – Juin 1990
Ministère des Affaires Etrangères
Direction de la Presse, de l'Information et de la Communication
37, Quai d'Orsay – 75007 – Paris.
- 3- Journal « Le Monde » du 23 juin 1990.
- 4- Jeune Afrique N° 1536 – 11 juin 1990.
- 5- Jeune Afrique N° 1539 – 27 juin au 3 juillet 1990.
- 6- Agence Malienne de Presse et de Publicité (AMAP)
(2), (3), (4), (5), (6), (9), (10) : **M. Gaoussou DRABO**,
« Autopsie d'une Transition », le Courrier N° 138, mars –
avril 1993.
- 7- Agence Malienne de Presse et de Publicité (AMAP)
(1), (7), (8), (11), (12) : **M. Souleymane DRABO**, « La
société de toutes les tensions », le Courrier N° 138, mars –
avril 1993.
- 8- Journal « Le CAURIS » : **M. Cheibane COULIBALY**,
« La gouvernance démocratique au Mali ».
- 9- **M. Oumar MACALOU** – Président du CERDES :
« Procédure vers la Démocratie au Mali ».
- 10- L'Afrique Occidentale.
« Edition Presses Universitaires de France – 1975 »
Assane SECK - **Alfred MONDJANNAGNI**.